



Ta Municipalité

Volum^e : 32

MAI 2012

Numéro: 5

Saint-Camille-d^e-Lellis

Mot du Maire

Les travaux se poursuivent pour préparer notre dossier de candidature pour le projet de forêt de proximité. Un comité d'orientation a été formé et s'est réuni une première fois. Dans le présent bulletin, une invitation toute particulière pour les utilisateurs du territoire public pour la chasse à l'original. L'objectif est d'être prêt à présenter notre dossier de candidature pour le début de l'automne.

Nous procéderons à la révision globale de la numérotation des propriétés sur le territoire de notre municipalité afin qu'elle soit conforme et uniforme et ce, dans le but d'assurer la sécurité et l'accès au service d'urgence tel qu' ambulance, pompier et police. Cela pourra, dans certains cas, causer certains incon vénients lorsqu'il faudra ajuster l'adresse postale. Dans ces cas, les personnes concernées seront rencontrées.

Adé lard Couture, Maire

BRANCHEMENT À L'ÉGOUT PLUVIAL — TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUE PRINCIPALE

Comment mentionné précédemment, vous avez l'obligation de raccorder vos drains pluviaux (drains de fondations, etc.) au nouveau réseau **d'égout pluvial** afin qu'ils ne soient plus raccordés à l'**égout sanitaire**. Nous vous demandons de prévoir à l'avance ces travaux pour éviter des frais supplémentaires après la fin des travaux de réfection du réseau d'aqueduc et d'égout.

Pour plus d'information contactez l'inspecteur municipal, M. Daniel Boutin au 418-595-2233.

AFFAIRES MUNICIPALES: COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE DU 7 MAJ

⇒ Nous avons demandé des soumissions à deux fournisseurs pour l'achat d'un camion de services 2012 ou 2013. Voici les offres reçues :

Ford Appalaches Inc. :

-Camion Ford 2012 : 31,715\$ (taxes en sus)
 -Prix d'échange camion 2004 : 3,500\$ (taxes en sus)

B. Dupont Auto Inc. :

-Camion GMC 2013 : 31,995\$ (taxes en sus)
 -Prix d'échange camion 2004 : 3,000\$ (taxes en sus)

⇒ Le conseil municipal a accepté la soumission de Ford Appalaches Inc. de Ste-Justine, la livraison du camion devrait se faire d'ici plus ou moins 2 mois.

⇒ Nous avons demandé des cotations pour refaire l'évaluation des bâtiments de la municipalité pour fin d'assurances et d'établir la valeur de reconstruction des bâtiments municipaux. Nous avons reçu deux offres d'évaluateurs agréés:

-SPE Valeur assurable : 3720,00\$ (taxes en sus)
 -Expertises immobilières de Beauce : 6553,58\$ (taxes en sus)

⇒ Le conseil adopté une résolution octroyant le contrat d'évaluation à la compagnie SPE Valeur Assurable.

⇒ Suite à une recommandation de notre chef pompier, nous avons procédé à la nomination d'un nouveau pompier volontaire, M. Jérôme Blanchet de Saint-Camille.

⇒ Une résolution a été adoptée pour négocier de gré à gré avec la Caisse Populaire des Etchemins, le financement permanent des travaux d'aqueduc, d'égout et de la chaussée effectués en 2011.

⇒ Une résolution a été adoptée pour appuyer la FQM pour demander au Gouvernement du Québec, d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi no. 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation.

Le Conseil Municipal,



DON D'ARBRES ANNUEL

Dans le cadre du mois de la forêt, la Municipalité de Saint-Camille en collaboration avec le comité Villages Fleuris organise une activité de distribution d'arbres, qui se tiendra **le samedi, 26 mai, de 10h à 12h**, au garage municipal, au 91, rue Fournier. Notez que les quantités sont limitées, afin que le plus grand nombre possible de citoyens puissent recevoir des plants. Bienvenue à tous !

Le Conseil Municipal

Adoption des États financiers 2011	
Sommaire des résultats au 31 décembre 2011	Réalisations
Revenus :	
Fonctionnement	2,922,341.00\$
Investissement	<u>186,003.00\$</u>
	3,108,344.00\$
Charges (dépenses) :	<u>2,885,783.00\$</u>
Excédent de l'exercice	222,561,00\$
Moins : revenus d'investissement	<u>(186,003.00\$)</u>
Excédent de fonctionnement de l'exercice	
Avant conciliation à des fins fiscales	<u>36,558.00\$</u>
Éléments de conciliation à des fins fiscales	
Amortissement des immobilisations	132,314.00\$
Remboursement de la dette à long terme	(88,686.00\$)
Affectations :	
Activités d'investissement	(1,594.00\$)
Excédent (déficit) accumulé	<u>(2,637.00\$)</u>
	<u>39,397.00\$</u>
Excédent de fonctionnement de l'exercice à	
Des fins fiscales 2011 :	75,955,00\$

Bibliothèque Municipale : Livres du mois Mai 2012

Adultes:

Louise Tremblay D'Essiambre	Mémoire d'un quartier tome 1 1 Bernadette la suite
Jean-Pierre Charland	Félicité tome 2 La grande ville
Anne Tremblay	Le château à Noé tome 1, La colère du lac
Charlaine Harris	La communauté du Sud, tome 11 Mort de peur
Marie-Bernadette Dupuy	Les portes du passé, tome 5
Pauline Gil	Gaby Bernier, tome 1
Michel Langlois	Ce pays de rêve, tome 2 La déchirure
Rafaële Germain	Volte-face et malaises
Mario Rossignol	Agrippa, tome 6 Le plan divin
Mara Tremblay	Mon amoureux est une maison d'automne
Gilles Simard	Le cœur enveloppé, journal troublant d'un Ex-psychiatre
Isabelle Massé	Brathwaite
Elizabeth Tremblay	Filles de lune, tome 2 La montagne aux sacrifices



Jeunesse:

Le Chat-ô-en folie	Le bal des crapauds
Robert Munsch	Beaucoup trop de bagages!
Aubergine	Aubergine attend une amie
India Desjardins	Le journal intime de Marie-Cool
Les Mélodilous	Panique dans le train
Les Simpsons	Simpsonrama # 15

À PROPOS...

—> Veuillez prendre note que le deuxième versement de taxes sera échu le 23 mai prochain. Tous les comptes passés dus portent intérêt au taux de 10%. Vous pouvez payer par chèque, à la caisse populaire ou au guichet automatique.

—> Les citoyens sont invités à déclarer les lumières de rues brûlées ou défectueuses en nous appelant à la Mairie, au 595-2233 en prenant soin d'identifier le problème et d'indiquer l'adresse la plus près du lampadaire.

—> **Veuillez prendre note que le dépôt de matériaux secs est ouvert à tous les samedis de 9h à 12h.**

PROJET DE FORÊT PROXIMITÉ

Consultation auprès des cueilleurs de petits fruits et autres produits du milieu forestier

Êtes-vous un ou une habitué/e de la cueillette de petits fruits sauvages, des têtes de violon, des champignons ou de gomme de sapin? Tous ces produits naturels sont appelés communément les *autres produits forestiers non ligneux*. Dans le cadre du *projet de forêt de proximité* que la municipalité souhaite pouvoir définir avec les gens du milieu, il est pertinent d'évaluer la possibilité de mettre en valeur *les produits forestiers non ligneux* que recèle le territoire de la forêt publique.

Est-ce que participer à une petite entreprise qui verrait à organiser la cueillette de ces produits, qui les transformerait et les mettrait en marché peut être un travail à temps partiel qui vous intéresse? Est-ce que vous auriez un intérêt à être partie prenante d'une entreprise qui aménagerait et exploiterait une bleuetière sur les terres publiques?

Ce genre d'entreprises est devenu réalité dans la MRC de Montmagny et dans la MRC de L'Islet. Peut-on imaginer faire la même chose ici? C'est ce que nous souhaitons pouvoir discuter avec vous si le moins vous avez un intérêt pour les produits forestiers non ligneux.

Pour échanger sur ce sujet, vous êtes attendu à la Salle paroissiale de St-Camille (sous-sol de l'église), le 22 mai prochain, à 19h00.

Municipalité de St-Camille

Par Marcel Vermette, chargé de projet

Projet de forêt de proximité...

Assemblée publique d'information et de consultation avec les chasseurs

La municipalité de St-Camille invite les chasseurs de la région qui utilisent annuellement le territoire de la forêt publique de St-Camille pour chasser, afin de les informer sur les buts poursuivis par son projet et surtout, pour les consulter au sujet de la mise en valeur de la faune ainsi que la mise en valeur d'autres potentiels que recèle le territoire.

Jusqu'à présent, il est évident que le groupe d'usagers du territoire public le plus nombreux est sans contredit les chasseurs. Leurs points de vue sur la manière dont le territoire et ses ressources pourront être mis en valeur ont une grande importance. Or, afin de pouvoir faire certains aménagements à caractère récréotouristique ou développer la culture et/ou la cueillette de produits forestiers non-ligneux, il est nécessaire que le territoire soit bien utilisé par tous et que tous les usagers actuels et futurs conviennent des orientations à retenir pour aménager et développer les potentiels présents.

Les chasseurs à l'original sont les plus nombreux et ils occupent une très grande partie du territoire pendant toute la période de chasse (arc et carabine) et même avant la saison. Ils ont certes des suggestions à faire pour s'assurer une bonne continuité de leur pratique de la chasse et pour soutenir le développement d'autres volets qui pourront contribuer à la revitalisation socio-économique de la région.

Si vous êtes chasseurs, vous êtes attendu à la Salle paroissiale de St-Camille (sous-sol de l'église), le 16 mai prochain, à 19h00.

À votre bibliothèque municipale

Le film documentaire « À Saint-Camille...de Belle Chasse »

Le film documentaire réalisé par Barbara Vermette pour la chaîne de télévision SEASONS, en France, est disponible à votre bibliothèque municipale. Si vous désirez voir ou le revoir, faites-en la demande aux responsables de votre bibliothèque aux heures d'ouverture habituelles .

**Municipalité de Saint-Camille
MRC des Etchemins
Province de Québec**

Aux contribuables de la municipalité

**AVIS PUBLIC
AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET
DE RÈGLEMENT # 411-2012**

« Projet de règlement numéro 411-2012 aux fins de modifier le règlement numéro 353 intitulé « règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » afin de corriger certains irritants et difficultés d'applications et à procéder à la concordance avec le nouveau règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles » .

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Mme Nicole Mathieu, directrice générale de la susdite municipalité.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la session du 7 mai 2012 du projet de règlement intitulé « premier projet de règlement # 411-2012 aux fins de modifier le règlement numéro 353 intitulés « règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » afin de corriger certains irritants et difficultés d'applications et à procéder à la concordance avec le nouveau règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles » tiendra une assemblée publique de consultation le 4 juin 2012 à compter de 19h00, dans la salle du conseil située au 217, rue Principale Saint-Camille, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE les descriptions suivantes résument les modifications apportées aux règlements 353,

Règlement 353 :

Amélioration des dispositions réglementaires concernant l'émission des permis et certificats;

Modifications concernant les situations où des documents d'arpenteur-géomètre sont exigés;

Ajustement concernant la réglementation des piscines résidentielles.

Ajustement de la grille de spécification;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Saint-Camille ce 10 ième jour de mai deux mille douze (2012).

La directrice générale, Madame Nicole Mathieu

CONCOURS DE JARDINS

Page 7

Pour la seizième année, le comité de Villes et Villages Fleuris de St-Camille organise un concours de jardins pour tous les enfants de 18 ans et moins. Le jardin peut être fait chez vous, chez un parent ou chez un ami.

Au mois d'août, Johanne Faucher ira prendre des photos du jardin pour les présenter à notre remise de prix en septembre. Trois (3) prix de participation seront tirés au hasard.

L'inscription est gratuite et la date limite est le 29 juin. Vous pouvez donner votre inscription à l'école à Mireille Bolduc Huot ou à la bibliothèque municipale.

Quand votre jardin sera à son meilleur, téléphonez à Johanne au 418-595-2153 (laissez le message sur le répondeur).

INSCRIPTION

NOM: _____ PRÉNOM: _____

ADR@SS@: _____ TÉLÉPHON@: _____ ÂG@: _____

Municipalité de Saint-Camille, MRC des Etchemins, Province de Québec

Aux contribuables de la municipalité

AVIS PUBLIC AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 409-2012

« Projet de règlement numéro 409-2012 aux fins de modifier le règlement numéro 351 intitulé « règlement de construction » de façon à procéder à la concordance avec le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles ».

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Mme Nicole Mathieu, directrice générale de la susdite municipalité.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la session du 7 mai 2012, du projet de règlement intitulé « premier projet de règlement # 409-2012 aux fins de modifier le règlement numéro 351 intitulés « règlement de construction » de façon à procéder à la concordance avec le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles » tiendra une assemblée publique de consultation le 4 juin 2012 à compter de 19h00, dans la salle du conseil située au 217, rue Principale Saint-Camille, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE les descriptions suivantes résument les modifications apportées aux règlements 351 :

Règlement 351 :

--Suppression des dispositions concernant la sécurité des piscines.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Saint-Camille ce 10ième jour de mai deux mille douze (2012).

La directrice générale, Madame Nicole Mathieu

**Municipalité de Saint-Camille
MRC des Etchemins
Province de Québec**

Aux contribuables de la municipalité

AVIS PUBLIC

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET
DE RÈGLEMENT # 401-2012**

« Projet de règlement numéro 401-2012 aux fins de modifier le règlement numéro 354 intitulé « règlement de zonage » de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et de façon à procéder à la concordance avec le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles ».

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Mme Nicole Mathieu, directrice générale de la susdite municipalité.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la session du 7 mai 2012, du projet de règlement intitulé « premier projet de règlement # 401-2012 aux fins de modifier le règlement numéro 354 intitulé « règlement de zonage » de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et de façon à procéder à la concordance avec le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles » tiendra une assemblée publique de consultation le 4 juin 2012 à compter de 19h00 dans la salle du conseil située au 217, rue Principale à Saint-Camille, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE la description suivante résume les modifications apportées au règlement 354 :

- Ajout et amélioration de certains termes et expressions dans la terminologie;
- Amélioration des normes de la classe « Commerce et service associé à l'usage habitation »;
- Amélioration des normes de la classe « Commerce et service d'hébergement et de restauration léger »;
- Ajout d'une classe d'usage « If » nommé « Classe sites d'entreposage de rebus »;
- Précisions apportées concernant la superficie des bâtiments de certains usages industriels;
- Amélioration de la grille de spécification par le transfert de certaines notes à l'intérieur de la réglementation;
- Amélioration des dispositions concernant les gloriottes et les pergolas;
- Ajustement des dispositions concernant les bassins artificiels privés;
- Ajout de normes correspondantes aux fournaies extérieures;
- Ajout de réglementation pour une érablière récréative;
- Ajustement des dispositions pour certains types d'entreposage et ajout d'un type d'entreposage;
- Ajustement concernant la réglementation des piscines résidentielles.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Saint-Camille ce 10ième jour de mai deux mille douze (2012).

La directrice générale, Madame Nicole Mathieu

INSCRIPTION MAISONS FLEURIES 2012 CONCOURS DE JARDINIÈRES 2012



Nous vous invitons à vous inscrire à «Maisons Fleuries 2012» et/ou au concours de jardinières le plus tôt possible pour avoir la chance de gagner de magnifiques prix tirés au hasard lors de notre remise de prix en septembre.

En ce qui concerne le concours de jardinières, qu'elle soit faite de fleurs ou de fruits (fraises, tomates, etc.) ce n'est pas un critère spécifique, car il n'y aura aucun jugement. L'inscription est gratuite pour le concours de jardinières, mais il faut être inscrit à Maisons fleuries pour participer. Pour les jardinières, vous avez jusqu'au 31 juillet pour vous inscrire.

Avec chaque inscription, vous recevrez une carte de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec

Encore cette année, ceux et celles désirant faire photographier leur aménagement paysager ou leur jardinière devront communiquer avec **Johanne Faucher au 418-595-2153** (laissez votre message sur le répondeur) lorsque votre aménagement sera à son meilleur ou **avant le 31 août 2012**.

Payable à : Gilles Blanchet, Johanne Faucher, Rose-Anne Goupil, Mireille Huot, et/ou Sébastien Talbot.

INSCRIPTION	
Maison fleuries _____ (5\$)	Jardinières _____
NOM _____	
ADRESSE _____	

VOULEZ-VOUS FAIRE OU REFAIRE L'ASPHALTE DE VOTRE ENTRÉE...

À la fin des travaux soit à l'étape du pavage, tous ceux et celles qui souhaitent faire ou refaire leur entrée en asphalte, auront la possibilité en négociant directement avec l'entrepreneur M. Gérald Fortin de la Compagnie de Pavage Beauce-Amiante.

Pour plus d'informations, communiquez avec M. Fortin au 418-227-0803.

AVIS AUX CITOYENS BRANCHÉS AU RÉSEAU D'AQUEDUC
SECTEUR VILLAGE

Veillez prendre note qu'un règlement sur l'installation d'un dispositif anti-retour dans les immeubles a été adopté à la séance du 2 mai 2011. A compter de cette date, tout propriétaire occupant un immeuble existant branché au réseau d'aqueduc municipal ou d'un immeuble à être construit branché au réseau d'aqueduc a l'obligation d'installer au début de chaque entrée d'eau, un dispositif anti-retour (à l'intérieur de sa résidence).

La municipalité vous accordait un délai pour effectuer les travaux. La date limite pour effectuer l'installation d'un dispositif anti-retour, était d'un an à compter de l'adoption dudit règlement, donc **vous aviez jusqu'au 2 mai 2012 pour installer votre dispositif anti-retour. Le délai a été prolongé jusqu'au 1^{er} novembre 2012.**

NOTEZ QUE CES TRAVAUX SE FONT À L'INTÉRIEUR DE LA MAISON ET N'ONT AUCUN RAPPORT AVEC LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, VOUS POUVEZ VOUS INFORMER AUPRÈS DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL OU DE M. JEAN-GUY AUDET DE SAINT-CAMILLE.

Les travaux d'installation d'un dispositif anti-retour doivent être effectués conformément aux dispositions du Code de plomberie du Québec et aux normes du BNQ;

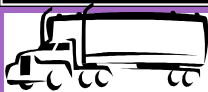
Le matériel utilisé pour le branchement du dispositif anti-retour est:

- « Back-flow preventer » avec double clapet;

Le propriétaire a l'obligation d'installer son dispositif anti-retour en amont de son entrée d'eau.

Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 100\$ à 200\$. L'inspecteur municipal ou toute autre personne désignée par résolution du conseil municipal est autorisé à délivrer les constats d'infraction au nom de la Municipalité de Saint-Camille. De plus, l'inspecteur municipal fera l'inspection de vos travaux d'installation de votre dispositif anti-retour. Nous vous demandons de nous contacter dès que vos travaux seront complétés. Enfin, quelques commerces locaux peuvent vous fournir la pièce acceptée par la municipalité.

Le Conseil Municipal,

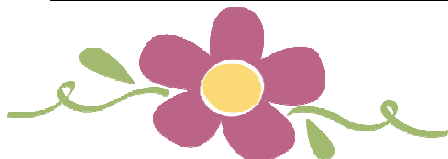


Circulation des camions: Nous demandons aux transporteurs de St-Camille & de l'extérieur leur collaboration afin que soit respecté, le plan de signalisation indiquant les endroits où les camions peuvent circuler, nous avons remarqué que certains camions ont emprunté des chemins interdits, et des terrains gazonnés ont été brisés, valve d'eau écrasée. Nous demandons la collaboration de tous !

Patrouille Frontalière USA: La patrouille frontalière USA a embauché une compagnie spécialisée pour effectuer le nettoyage des lignes tout le long de la frontière Canado-américain. Ces travaux se feront tout l'été pour se terminer à l'automne, si tout va bien.

Le Conseil municipal,

LES ORGANISMES



Le Club de l'Âge d'Or vous informe...

- ⇒ Le 15 mai, nous aurons notre réunion générale, et nous fêterons nos jubilaires, les couples qui en sont à leur 50, 55, 60, 65 ans de mariage. SVP m'en informer au 418-595-2492. Bienvenue à tous ! Prenez note qu'il n'est pas nécessaire d'être membres de la FADOQ les bons vivants.
- ⇒ Une soirée de danses se tiendra le 9 juin à compter de 20h au gymnase de l'école Arc-en-Ciel. Soulignons la fête des pères, on demande aux dames de porter une cravate pour l'occasion. Prix de participation et prix de présence. Bienvenue à tous! Pour informations, contactez Louissette, 595-2492. Orchestre : Charles et Diane.
- ⇒ Il y aura un voyage au Casino de Charlevoix le mardi 10 juillet. Départ de St-Camille, à 7h30. Réservation auprès de Louissette, 418 595-2492.

Les petites annonces



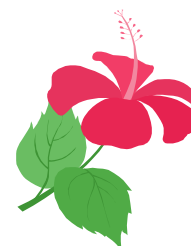
LES JARDINS DE BRETENIÈRES

16, ROUTE DES MOULINS, ST-JUST-DE-BRETENIÈRES, 418-244-3633.

OUVERTURE VENDREDI 11 MAI 2012

TIRAGE D'UN CERTIFICAT-CADEAU D'UNE VALEUR DE 50\$,
DIMANCHE 13 MAI À L'OCCASION DE LA FÊTE DES MÈRES.

Pour les heures d'ouverture, contactez le 418-244-3633.



Municipalité de Saint-Camille
MRC des Etchemins
Province de Québec

Aux contribuables de la municipalité
AVIS PUBLIC
AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET
DE RÈGLEMENT #410-2012

« Projet de règlement numéro 410-2012 aux fins de modifier le règlement numéro 352 intitulé « règlement de lotissement » de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications. »

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Mme Nicole Mathieu, directrice générale de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la session du 7 mai 2012, du projet de règlement intitulé « premier projet de règlement 410-2012 aux fins de modifier le règlement numéro 352 intitulé « règlement de lotissement » de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications », tiendra une assemblée publique de consultation le 4 juin 2012 à compter de 19h00, dans la salle du conseil située au 217, rue Principale Saint-Camille, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE les descriptions suivantes résument les modifications apportées au règlement 352:

Règlement 352:

-Modification des dispositions concernant l'orientation des terrains.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Saint-Camille ce 10^{ième} jour de mai deux mille douze (2012).

La directrice générale, Madame Nicole Mathieu

GRANDE EXPOSITION DU CERCLE DES FERMÈRES 19-20 MAI

19 MAI DE 13H À 19H ET LE 20 MAI DE 13H À 16H À LA SALLE PAROISSIALE ST-CAMILLE



Nous vous invitons à venir admirer une variété d'articles fabriqués par nos fermières. Également, sur place, il y aura une démonstration des techniques artisanales des métiers à tisser maison:

Tricotin, tissage de perles sur métier, tissage de tapis sur cordes et cadre de bois

De plus, il y aura une exposition de peinture.

Nous ferons le tirage d'une catalogue, un sac d'épicerie au métier et deux linges à vaisselle.

Les billets sont en vente à 1\$/ chacun ou 2\$/3 billets. Contactez Mireille Huot au 418-595-2986 ou achetez vos billets sur place. Bienvenue à tous !

P.S. Aux dames fermières, le 17 mai, apportez vos articles entre 18h et 20h et le 18 mai, il y aura jugement. Merci !

Le Cercle des Fermières de St-Camille